



L'ESPRIT DU SUD

**Ville de Gruissan**  
**Office de tourisme**  
**Direction générale**

## **MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

### **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE**

#### **PORT DE PLAISANCE DE GRUISSAN – SITE DE BRAMOFAN**

#### **Identification des autorités compétentes :**

Autorité portuaire : OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN

Propriétaire du domaine public : COMMUNE DE GRUISSAN

#### **Contexte :**

Un groupement de porteurs de projets de valorisation touristique dans le domaine de la gastronomie des produits locaux de fabrication artisanale a sollicité le Maire pour lui présenter un projet sur le site de Bramofan.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'EPIC « Office de Tourisme de Gruissan, gestionnaire du Port de Plaisance, prend acte de cette manifestation d'intérêt spontanée et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

#### **Désignation des lieux :**

Sur la zone dite de Bramofan, aux Chalets de Gruissan, un terre-plein d'environ 7.000 m<sup>2</sup> comprenant deux bâtiments en l'état. Cette zone est classée en zone A du plan local d'urbanisme et soumise à plan de prévention des risques littoraux. Le plan de situation est

#### **DIRECTION GENERALE**

Office de Tourisme, Palais des Congrès, Boutique de Marque, Port de Plaisance, Espace Balnéoludique ,  
Port Barberousse –

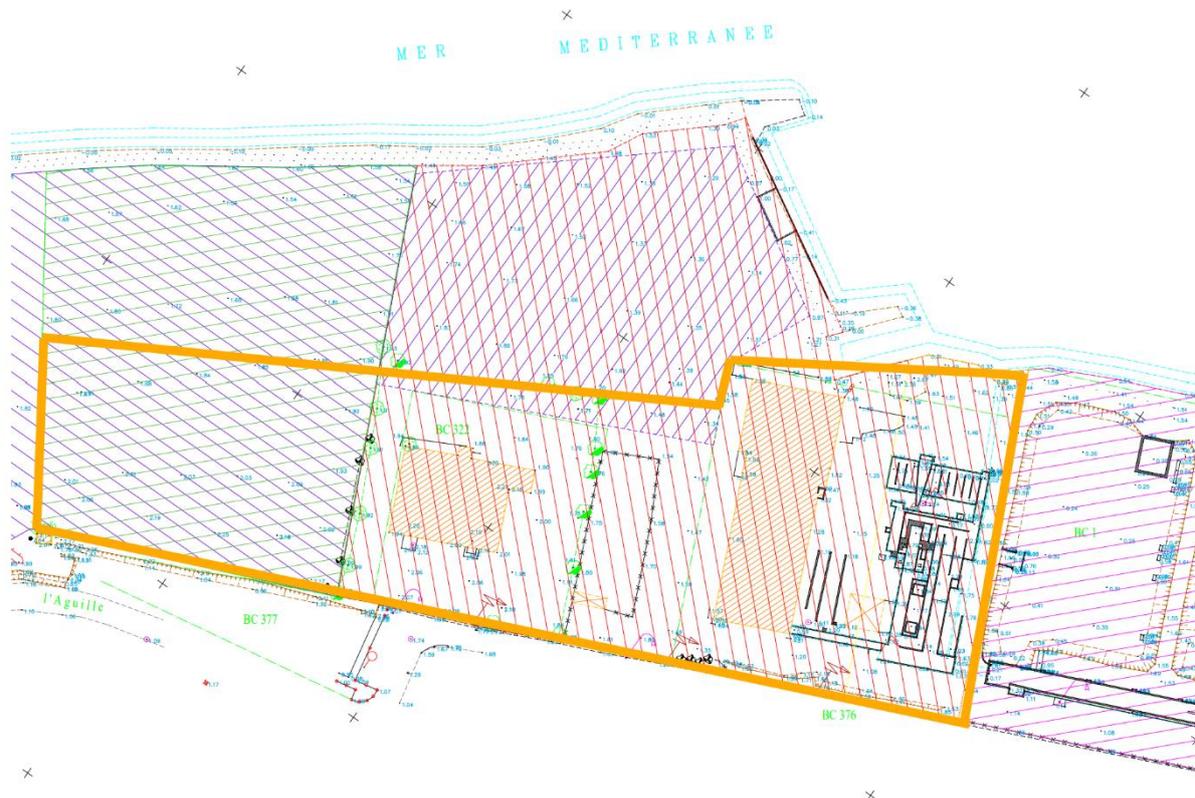
Capitainerie, Place Raymond Gleizes - BP 49 - 11430 GRUISSAN

Siège Tél. : +33 (0)4 68 75 21 60 - Fax : +33 (0)4 68 75 21 61 / Mail : [directiongenerale@gruissan-mediterranee.com](mailto:directiongenerale@gruissan-mediterranee.com)

**OFFICE DE TOURISME, CLASSE CATEGORIE I**

disponible sur le profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics-aude.safetender.com> (Office de tourisme de Gruissan).

### Plan de situation :



### Conditions juridiques de l'occupation :

**Activité(s) :** La ou les activités doivent contribuer au développement du port de plaisance par la mise en œuvre d'un projet sur le site, pour en faire un espace attractif de la station, par le développement d'activités de loisirs à vocation touristique. Par ailleurs, un projet à la solidité financière démontrée et avec un impact positif sur l'emploi non délocalisable est recherché.

La commune et l'office de tourisme souhaitent favoriser l'émergence de projets attractifs, restant en conformité avec les valeurs de respect de l'environnement, de promotion des savoir-faire locaux et des traditions, notamment.

Situé dans un environnement portuaire, la qualité environnementale et architecturale par la mise en valeur du site est un élément important du projet.

**Nature de l'autorisation d'occupation temporaire :** L'occupation de l'espace portuaire ci-dessus mentionné sera formalisée par une autorisation d'occupation temporaire (AOT) qui peut être constitutive de droits réels.

**Durée :** 30 à 50 ans.

**Redevance d'occupation du domaine public :** L'occupant versera une redevance annuelle à compter de la prise de possession des lieux. Cette redevance sera proposée par les opérateurs et discutée avec les autorités compétentes. Elle pourra être indexée au chiffre d'affaires de l'activité.

**Manifestation d'intérêt concurrente :**

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente adressée à :

Monsieur Didier CODORNIOU  
Président de l'Office de Tourisme de Gruissan  
Capitainerie  
Place Raymond Gleizes  
11430 GRUISSAN

Les manifestations d'intérêt doivent obligatoirement être remises sous format électronique sur le profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics-aude.safetender.com> au plus tard le 14 février 2025 à 17h00.

Les manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...)
- Une présentation détaillée du projet sur la surface concernée dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (nature des activités, ...)
- Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat ;
- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

**Déroulement de la procédure :**

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, les autorités compétentes traiteront directement de l'autorisation d'occupation des surfaces portuaires ci-dessus décrites avec le porteur spontané.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper ces emprises portuaires dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par les autorités compétentes, et du contenu des propositions à remettre.

**Renseignements complémentaires :**

Pour tout **renseignement complémentaire** concernant cette Appel à manifestation d'intérêt, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur <https://marchespublics-aude.safetender.com>, au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis. Les réponses seront publiées 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.